

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

FCP ATLAS

Part C (FR0013419801)

Société de gestion : Cholet Dupont Asset Management.

Objectif et politique d'investissement

Classification AMF : Actions internationales.

FCP ATLAS est un fonds majoritairement investi en « actions ». La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans.

Le fonds est investi à hauteur de 60% au moins en actions internationales.

Son objectif de gestion est de permettre aux investisseurs de participer aux évolutions des marchés boursiers des pays développés et de surperformer l'indice MSCI World en EUR (net de frais), calculé avec dividendes réinvestis, sur la période de placement recommandée. Un indice qui couvre environ 85% de la capitalisation flottante totale de 23 pays le composant. (Plus d'informations sur www.msci.com).

La sélection des titres combine des critères liés à la politique de distribution de dividendes ainsi que des tendances boursières à moyen/long terme et des critères liés à l'analyse financière, économique et stratégique de l'entreprise. Le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins sur les marchés actions. La gestion est discrétionnaire et la pondération par taille de capitalisation, par pays ou par secteur n'a pas de limite.

Le fonds peut investir jusqu'à 40% de son actif dans des instruments du marché monétaire et des obligations de sociétés, d'Etats ou obligations convertibles.

Le fonds peut investir sur les marchés financiers à terme et conditionnels réglementés français ou étrangers, et effectuer des opérations autorisées de gré à gré, dans une optique d'exposition du portefeuille. A cet effet, il peut utiliser des instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé tels que des futures ou des options dans la limite d'une exposition globale au risque actions de 60% de l'actif net au minimum et de 110% au maximum.

Le risque de change pourra porter sur 100% de l'actif du fonds (les principales devises seront les suivantes : USD, GBP, JPY et CAD)

Le fonds peut investir, dans la limite de 10% de son actif net, dans des OPCVM ou fonds d'investissement et en parts de FIA de droits français respectant les 4 critères fixés par l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Le fonds capitalise ses revenus et plus-values réalisées. Les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour jusqu'à 11h auprès de CACEIS Bank et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du même jour.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Il se peut que les données historiques de volatilité utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, ne constituent pas une indication fiable du risque futur de l'OPCVM. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La valeur liquidative du FCP est susceptible de connaître des variations élevées du fait de la composition du portefeuille ou des choix de gestion

effectués. Elle peut en effet fluctuer en fonction de différents facteurs liés aux changements propres aux actions détenues en portefeuille, aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, des chiffres macro-économiques ou de la législation juridique et fiscale.

Les risques importants auxquels le FCP peut être exposé et non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de contrepartie

L'OPCVM peut avoir recours à des dérivés négociés de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée : 3.5 % maximum
Frais de sortie : 0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants : 1,20%.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

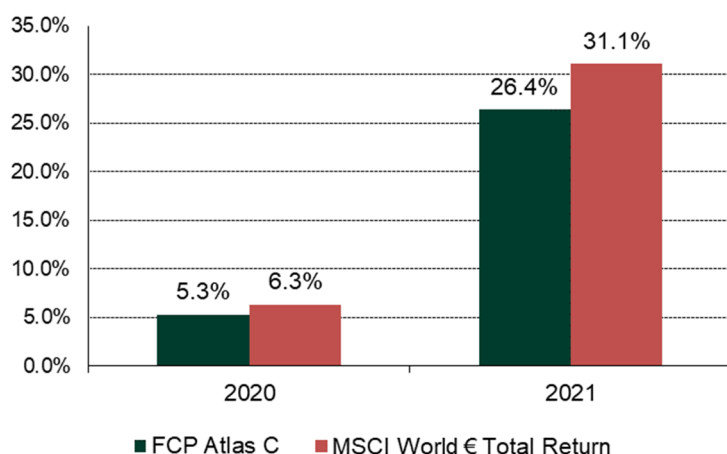
Commission de performance : 10% TTC de la surperformance du fonds par rapport au MSCI World en

EUR, calculé dividendes réinvestis, uniquement en cas d'appréciation de la valeur liquidative au cours de l'année comptable du fonds. Ces frais respectent le principe de « high water mark », c'est-à-dire qu'aucune commission de surperformance n'est versée en fin d'exercice tant que la performance n'a pas dépassé l'indice MSCI World en euros, dividendes réinvestis nets depuis le lancement du fonds.

Les frais courants se fondent sur les chiffres de l'exercice clos le 31/12/2021. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la partie « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas stables dans le temps.

Les performances de FCP ATLAS présentées ici sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais du fonds. Les performances de l'indicateur de référence sont calculées avec dividendes.

Le fonds a été créé le 17/06/2019.
La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Information : les informations sur l'OPCVM sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Valeur liquidative : la valeur liquidative du fonds est quotidienne, elle est disponible sur simple demande et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Fiscalité : la législation du pays d'origine du fonds, la France, n'a pas d'impact sur les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values liées à la détention de parts du fonds pourront être soumises à taxation. Ce fonds est éligible au contrat d'assurance-vie en unités de compte.

Responsabilité : la responsabilité de Cholet Dupont Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non

cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cholet Dupont Asset Management est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par la France sous le n°GP98009 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de CDAM <http://www.cholet-dupont-am.fr/cholet-dupont-asset-management/>.

Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/06/2022